



RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION SUPPLÉMENTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 12 SEPTEMBRE 2023

Addenda aux directives sur l'utilisation des
vaccins contre la COVID-19 à l'automne 2023



PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.

— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

Summary of National Advisory Committee on Immunization (NACI) supplemental statement of September, 2023

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télec. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2023
Date de publication : septembre 2023

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.
Pub. : 230371

Aperçu

- Le 12 septembre, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié un addenda aux Directives sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 à l'automne 2023 du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) en date du 11 juillet 2023. Ces conseils ont été élaborés pour aider les provinces et les territoires à se préparer à un programme de vaccination automnale et aux mises à jour prévues des vaccins contre la COVID-19.
- Le 12 septembre 2023, Santé Canada a autorisé l'utilisation d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 contenant XBB.1.5 chez les personnes de 6 mois et plus.
- À la suite de cette autorisation, le CCNI réaffirme la recommandation du 11 juillet 2023, qui fait désormais expressément référence au vaccin contre la COVID-19 contenant XBB.1.5, comme suit :

À compter de l'automne 2023, pour les personnes déjà vaccinées contre la COVID-19, le CCNI recommande une dose de la formulation du vaccin contre la COVID-19 contenant XBB.1.5 chez les personnes du groupe d'âge autorisé si au moins 6 mois se sont écoulés depuis la dernière dose de vaccin contre la COVID-19 ou depuis une infection connue par le SRAS-CoV-2 (la durée la plus longue étant retenue).

La vaccination est particulièrement importante pour les personnes présentant un risque accru d'infection par la COVID-19 ou de maladie sévère, par exemple :

- **Les adultes de 65 ans ou plus**
 - **Les résidents des établissements de soins de longue durée et d'autres milieux de vie collectifs**
 - **Les personnes souffrant d'affections sous-jacentes qui les exposent à un risque plus élevé de développer une forme sévère de la COVID-19**
 - **Les personnes enceintes**
 - **Les personnes appartenant aux communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits ou qui en proviennent**
 - **Les membres des communautés racialisées et d'autres communautés méritant l'équité**
 - **Les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels**
- Le CCNI continuera à surveiller les données probantes et mettra à jour les directives, s'il y a lieu.

Pour obtenir l'addenda complet, voir [l'Addenda aux directives sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 à l'automne 2023](#).

Ce que vous devez savoir

- Différentes versions de XBB, un variant du virus SRAS-CoV-2, se propagent au Canada et à l'échelle internationale. À l'heure actuelle, XBB.1.9.2 est le type le plus répandu au Canada, avec un sous-ensemble appelé EG.5 qui augmente au Canada et dans le monde.
- Santé Canada a autorisé l'utilisation du vaccin contre la COVID-19 contenant XBB.1.5 de Moderna chez les personnes qui n'ont jamais été vaccinées (auparavant appelée série primaire) et chez celles qui ont déjà été vaccinées (auparavant appelée dose de rappel). D'autres vaccins contre la COVID-19 contenant XBB.1.5 sont en cours d'examen par Santé Canada.
- Les vaccins contre la COVID-19 contenant XBB.1.5 devraient offrir une protection accrue contre les nouveaux variants par rapport aux vaccins précédents contre la COVID-19, à l'instar des mises à jour annuelles observées avec le vaccin contre la grippe.
- Le CCNI évalue les options de vaccination contre la COVID-19, les calendriers et les considérations à prendre pour les personnes vaccinées et non vaccinées en fonction de l'âge ou d'autres facteurs de risque, accompagnés d'orientations dans les mois à venir.
- Entre-temps, le nouveau vaccin peut être utilisé pour amorcer une série de vaccination pour les personnes qui n'ont jamais été vaccinées, ou pour continuer une série de vaccination commencée avec un autre vaccin contre la COVID-19.
- Une dose supplémentaire peut être proposée 6 mois ou plus depuis la dernière dose de vaccin contre la COVID-19 ou depuis une infection connue par le SRAS-CoV-2 (la durée la plus longue étant retenue). Des intervalles plus courts figurant dans la (les) monographie(s) du produit peuvent être proposés pour soutenir la mise en œuvre assurée par les provinces et les territoires ou selon les indications cliniques pour certaines personnes.

Pour l'intégralité de la déclaration du CCNI sur la COVID-19 à l'automne 2023, y compris les données probantes à l'appui et la justification, voir les [Directives sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 à l'automne 2023](#).

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, voir les [Déclarations et publications](#) du CCNI et le [chapitre sur les vaccins contre la COVID-19](#) du [Guide canadien d'immunisation \(GCI\)](#).

Citations

« Avec l'autorisation du premier vaccin contre la COVID-19 contenant XBB, le CCNI profite de l'occasion pour réaffirmer les directives de planification que nous avons publié cet été. Une dose de vaccin contre la COVID-19 contenant XBB devrait offrir une protection accrue alors que nous amorçons une saison de virus respiratoires pendant laquelle nous nous attendons à ce que de nouveaux variants du SRAS-CoV-2 circulent. Cela sera particulièrement important pour les populations les plus exposées aux maladies sévères, y compris les aînés et les personnes qui sont enceintes. Le CCNI étudie actuellement les moyens de simplifier le calendrier de vaccination contre la COVID-19 à l'avenir et fournira des conseils supplémentaires aux personnes qui n'ont jamais été vaccinées. »

- D^{re} Shelley Deeks, présidente du CCNI

« À la lumière de la récente autorisation du vaccin contre la COVID-19 chez les personnes de 6 mois et plus, je remercie le CCNI d'avoir réaffirmé ses conseils à ces dernières au Canada, en particulier à celles qui sont à risque élevé, de recevoir une dose de vaccin contre la COVID-19 contenant XBB cet automne. Cette nouvelle formulation du vaccin devrait mieux protéger contre les souches qui circulent actuellement dans nos communautés. Nous savons que la protection s'affaiblit avec le temps; en vous faisant vacciner lorsque vous êtes admissibles, vous aiderez à renforcer votre protection contre la COVID-19 au cours des mois d'automne et d'hiver. La vaccination, associée à des mesures de protection individuelle, demeure notre meilleure défense contre la COVID-19. J'encourage les gens qui vivent au Canada à passer à l'action pour rester en toute sécurité en cette saison des virus respiratoires. »

- D^{re} Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique